

**COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2017**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Jocelyne PERRIN (donne pouvoir écrit à M. VALDENAIRE Jean François).

Secrétaire de séance : Mme Dominique CARTEAUX, assistée de Thérèse GENET Secrétaire de Mairie.

N° 1/06/2017 APPROBATION COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux ont été destinataires des comptes rendus des conseils municipaux des 11 avril 2017 et 09 mai 2017. Aucune observation n'est formulée ; ces comptes rendus sont donc approuvés à l'unanimité.

N° 2/06/2017 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Madame Brigitte VANSON, Premier Adjoint au Maire, énonce la proposition des subventions qui seraient allouées à chaque association. Un exemplaire de ce détail a été distribué aux conseillers municipaux. Ces subventions sont accordées suivant un mode de calcul qui prend en compte, entre autres, les manifestations organisées par les associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ADIC	770,00
ADMR	100,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	455,00
AMIS DE LA NATURE	280,00
ARTS ET TRADITIONS DE VENTRON	210,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	560,00
ASSOCIATION FAMILIALE	315,00
ANCIENS COMBATTANTS AFN	70,00
ASSOCIATION COMITE JUMELAGE	105,00
BIBLIOTHEQUE HOPITAL DE REMIREMONT	50,00

CLUB DU 3 ^{ème} AGE	280,00
CLUB VOSGIEN	700,00
CROIX ROUGE	50,00
RESTOS DU CŒUR LA BRESSE	200,00
ADAVIE	50,00
AITHEX	30,00
COMITE VOSGES LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00
FOYER DE SKI	490,00
DOJO DE LA MONTAGNE AIKIDO	70,00
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
GROUPE SCOLAIRE PREVISION CLASSE DE MER	7 000,00
SOCIETE DE PECHE LA TRUIITE DE VENTRON	210,00
LOISIRS VETERNATS MUSIQUE	910,00
MAISON FAMILIALE RURALE SAULXURES SUR MOSELOTTE	50,00
MEDAILLES MILITAIRES	30,00
MUSEE DU TEXTILE + subvention exceptionnelle de 20 000 €	315,00 20 000,00
PETANQUE VETERNATE	210,00
PSYCHOLOGUE DU RASED	55,00
RESONANCE FM RADIO	650,00
UNION SPORTIVE DE VENTRON (USV)	987,00

N° 3/6/2017 MUSEE DU TEXTILE CHOIX DE L'ARCHITECTE ET DU PROJET D'EXTENSION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que trois architectes ont soumissionné et ont été auditionnés. La commission communale a examiné les offres et les esquisses lors de sa réunion du 16 juin 2017.

La commission communale, après consultation des membres de l'Association du Musée du textile a choisi le projet de Monsieur KUEHN de GOLBEY : il se situe dans l'enveloppe budgétaire envisagée de l'ordre de 300 000 €, les coûts semblent maîtrisés, contrairement à d'autres projets, le concept « navette » du bâtiment projeté, son intégration dans le paysage ont séduit une majorité des membres de la commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le projet de l'architecte KUEHN de GOLBEY,

DONNE pouvoir au maire pour passer commande de l'étude complète qui doit conduire au dépôt de permis de construire et à l'appel d'offre des entreprises.

N° 4/06/2017 DIVERSES ADMISSIONS EN NON VALEUR CREANCES IRRECOURVABLES ET CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des courriers de Madame le Percepteur de CORNIMONT concernant des états de créances irrécouvrables, après échec des tentatives de recouvrement et de jugements contentieux :

. Etat de créances éteintes d'un montant de 1.768,26 € (clôture insuffisance actif sur règlement judiciaires) Ventes de bois Budget de la forêt exercice 2013 ; compte budgétaire 6542 ;

. Etat de créances irrécouvrables des exercices 2006 à 2014 Compte budgétaire 6541.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'admettre en non valeur ces créances ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'admettre en créances éteintes la somme de 1 768,26 € (exercice 2013) budget de la forêt ;

ACCEPTE d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

. Budget de la commune	397,50 € et 1 711,28 €
. budget de l'eau	524,52 €
. budget de l'assainissement	35,00 €
. budget de la forêt	107,36 €

N° 5/06/2017 DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2017

Après délibération, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget communal Exercice 2017, qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	+ 3 310,00 €
Recettes de fonctionnement	+ 3 310,00 €

Dépenses d'investissement

2183 Matériel informatique	+ 500,00 €
2188 Acquisition chapiteaux	+ 2 800,00 €

2313 Accessibilité bâtiments communaux	- 3 300,00 €
--	--------------

ADOpte également à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget de la forêt Exercice 2017, qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	+ 1 910,00 €
Recettes de fonctionnement	+ 1 910,00 €.

N° 6/06/2017 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire chargé des études, expose que le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 juin.

Ce rapport est public, il permet d'informer les usagers du service.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

N° 6 BIS/6/2017 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire chargé des études, informe les membres de l'assemblée communale que le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 juin.

Les conseillers municipaux ont été destinataires de ce rapport.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

N° 7/06/2017 COMPTE RENDU PARTIEL DE LA COMMISSION COMMUNALE « TERRAINS TRAVAUX VOIRIE »

Monsieur Guy PARMENTIER, Adjoint au Maire chargé du foncier, donne un compte rendu succinct de la commission communale « terrains - travaux - voirie » qui s'est réunie le vendredi 16 juin 2017 :

A - SCI GRANDEMANGE Frères 88 :

MM. GRANDEMANGE Nathanael et Phanouel, nouveaux propriétaires de la maison de Madame ANTOINE Marie Thérèse, chemin du Pré Bornier, section AI, sollicitent l'acquisition du terrain communal sur lequel deux hangars sont construits, terrain situé entre la maison principale et la voie d'accès.

Par ailleurs des anomalies de situation cadastrale ont été constatées : le chemin communal apparaît sur le cadastre comme étant propriété de Madame ANTOINE.

De ce fait, sur avis de la commission, le Conseil Municipal décide, contrairement à la proposition du notaire de scinder les deux affaires :

- la vente de terrain communal devant la maison se fera aux conditions de la délibération du Conseil Municipal, à savoir un maximum de 500 m² à 8 € sur un périmètre englobant les deux hangars à définir précisément,
- les nouveaux propriétaires obtiendront de leur notaire la rectification de leur titre de propriété conforme à l'acte d'achat de la commune le 30 janvier 1982.

B - Demande d'achat de terrain déposée par Madame Josette MOUROT, à proximité de sa maison secondaire, section AL n° 59.

Le Conseil Municipal, vu l'avis défavorable de la commission des terrains,

DECIDE de ne pas vendre la parcelle de terrain communal, cadastrée section AL n° 59, PROPOSE une location de ce terrain à Madame MOUROT Josette.

C – Demande d'achat de terrain déposée par Monsieur et Madame GROSSRIEDER Denis, domiciliés 8 route d'Alsace à VENTRON.

Le Conseil Municipal, vu l'avis défavorable de la commission des terrains,

Considérant que cette parcelle peut permettre un éventuel passage de conduite d'eau et d'assainissement ;

DECIDE de ne pas vendre la parcelle de terrain communal, cadastrée section AB n° 478 partie, située entre la RD 43 et le chemin du Riant, à M. et Mme GROSSRIEDER Denis ; DIT qu'il peut être proposé une location de ce terrain aux intéressés.

D – Demande de location de terrain déposée par Monsieur Alain THIBAUT

Par courrier du 19 mars 2017, Monsieur Alain THIBAUT domicilié « 33 chemin du Rupt du Moulin » à VENTRON, sollicite la location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AL n° 295 qui entoure sa propriété.

Le Conseil Municipal, après délibération, vu l'avis de la commission communale des terrains,

DECIDE de louer environ 6 500 m² de terrain communal, cadastré section AL n° 295, en faveur de Monsieur Alain THIBAUT, domicilié à VENTRON, suivant le même mode de calcul que les locations accordées précédemment à d'autres habitants.

PRECISE que cette location devra tenir compte du passage des éventuelles conduites d'eau des riverains.

E – Demande de Madame Stéphanie CAHN

Par courrier du 01 juin 2017, Monsieur DEMANGEL, représentant Madame CAHN, propriétaire d'une maison secondaire « 3 chemin de la Haute Fouillée », demande l'autorisation de rénover le captage de la source situé sur la parcelle communale B n° 139, et de couper quelques épicéas qui masquent le soleil.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE son accord pour l'abattage des arbres et PRECISE qu'une concession de source sera établie dès la fin des travaux.

F – TRAVAUX VOIRIE PROGRAMME 2017 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Une consultation des entreprises pour les travaux voirie a eu lieu début juin 2017.

Deux enveloppes sont arrivées en Mairie ; la commission a ouvert les deux plis :

. Entreprise MOLINARI	89 390 € HT
. Entreprise VALDENAIRE Frères	94 964 € HT.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission, compte tenu du prix, des critères techniques,

DECIDE de retenir l'entreprise MOLINARI de CORNIMONT, pour ces travaux de voirie Programme 2017, au prix de 89 390 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents du marché.

N° 8/06/2017 MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE VENTRON CONFECTION

Le Conseil Municipal délibère et affirme :

. le rôle essentiel de cette industrie qui emploie une centaine de salariés sur le territoire de VENTRON, ce qui rend la position de notre village enviable en regard de bien d'autres collectivités.

Si tous les villages de 1000 habitants disposaient d'une industrie de 100 salariés, la situation de la France en terme de chômage serait proche de celle de l'Allemagne.

. son attachement aux emplois locaux qui garantissent la vie dans nos campagnes et créent la richesse des collectivités par les taxes qu'elles perçoivent.

. son soutien aux salariés de VENTRON CONFECTION qui, malgré les difficultés financières et le jugement du Tribunal de Commerce, continuent leur travail en donnant l'image d'une entreprise laborieuse. Main d'œuvre courageuse dans la difficulté qui continue à produire comme si de rien n'était, ce qui ne devrait pas laisser les repreneurs indifférents.

. sa volonté de chercher des solutions qui pourraient favoriser les conditions d'une reprise dans le respect de l'intérêt collectif.

N° 8 bis/06/2017 VENTRON CONFECTION TRAITEMENT DES REJETS EAUX USEES INDUSTRIELLES

Monsieur le Maire rappelle la situation de l'entreprise VENTRON CONFECTION en difficulté financière ; il est probable qu'elle fasse l'objet d'une reprise qui permettrait de retenir tout ou partie des emplois.

Une étude est nécessaire pour connaître la faisabilité du raccordement de la laverie de cette entreprise - décatisserie – à la station d'épuration communale.

La question qui est posée au Conseil Municipal ce soir est la suivante « la commune de VENTRON est elle en mesure de traiter les eaux usées produites par la laverie de l'entreprise Ventron Confection à partir des hypothèses et des contraintes » ?

Il n'est pas possible, au moment de la réunion du conseil de répondre de manière définitive à cette question, cependant :

Au vu des réponses provisoires et des différents chiffres donnés par le bureau d'études en terme de surcoût d'investissement, de fonctionnement et **Sous réserve de confirmation des charges polluantes à traiter par les essais LOREAT** (résultats qui seront connus dans un délai de 10j +21 jours à compter du 13 juin,) la commune de Ventron pourra émettre un avis définitif au raccordement de l'industriel.

EN CONSÉQUENCE : Le conseil municipal ne formule pas une opposition de principe et continuera à étudier ce dossier avec attention dans l'espoir d'y donner une suite favorable sous réserves des points énoncés plus haut et des points suivants qui restent à éclaircir avec le Repreneur et l'État :

- La vérité des charges polluantes et hydrauliques et leur constance dans le temps,
- La présence de micro polluants dans les effluents de VC : il faudra des garanties sérieuses de VC et des autorités en cas de problème,
- La présence immédiate, constante et attentive des services de l'État aux côtés de la commune pour régler les problèmes de marché public et d'autorisations diverses et notamment ceux de la loi sur l'eau : que la DDT soit peu exigeante et rapide à statuer sur l'augmentation de la charge polluante aux mêmes contraintes de rejet,
- Le financement : il faudra une garantie de disponibilité quasi immédiate du montant du surcoût et un engagement à assurer l'intégralité de l'investissement en cas de cession de l'activité.
- Le timing, pour ne pas mettre en difficulté le chantier (période hivernale) et ne pas oublier la vétusté de la station existante donc l'urgence de son remplacement.

PAR AILLEURS :

La question qui n'est pas posée, donc pas à l'ordre du jour, est l'alimentation en eau nécessaire au fonctionnement de la décatisserie.

Aujourd'hui, en période d'étiage et de forte occupation – 380 résidents principaux pour 480 secondaires -, notre réseau public suffit à peine aux besoins domestiques.

La réponse apportée par la commune en matière de traitement des eaux industrielles ne présente aucun engagement de la commune à satisfaire les besoins en eau de la décatisserie. Besoin qui ne peut pas être satisfait, en période d'étiage et de forte demande par le réseau public.

N° 10/06/2017 QUESTIONS DIVERSES

A - **Emprunt** pour travaux de construction de la nouvelle station d'épuration : la commune a reçu une offre de deux établissements bancaires ; elle est dans l'attente d'une 3^{ème} proposition ;

B - Monsieur le Maire fait passer la **carte de remerciements** des élèves qui sont allés en Classe de Mer à LEUCATE en mai 2017,

C - **Rythmes scolaires** : Madame VANSON Brigitte, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la possible modification des rythmes scolaires et d'un éventuel retour à quatre jours de classe. Un questionnaire sera transmis aux parents de VENTRON pour demander leur avis. Ensuite, la commission vie scolaire se réunira.

Madame VANSON précise qu'une somme de 3 780 € a été allouée à la commune de VENTRON pour le dossier des rythmes scolaires ; celle ci correspond au deuxième versement.

D - **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Après explications données par Madame VANSON Brigitte, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'organisation d'un ALSH trois semaines au mois de juillet 2017 et deux semaines fin août 2017.

Un jeune, titulaire du BAFA, sera embauché par la commune pour renforcer l'équipe qui encadrera les enfants fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement.

E - **Chapiteaux** : deux nouveaux chapiteaux sont commandés et seront livrés avant la fin du mois de juin. Les anciens chapiteaux sont à l'état de ferraille ; ils seront donnés à une association. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

Intervention : Monsieur Patrick CLAUDEL, conseiller municipal, interpelle le maire à propos de la photo parue dans le numéro de la revue CAUSONS EN : *cette photo, non représentative du conseil municipal, n'a pas sa place*. Il ne comprend pas que cet article n'ait pas fait l'objet d'une approbation du conseil municipal.



Le Maire répond que la photo a été fournie par lui-même au journal : il s'agit d'une erreur qu'il s'efforce de réparer en faisant remarquer que la séance du conseil de ce jour a été interrompue après le premier point - pour permettre aux retardataires d'être présents sur la photo - afin de prendre le conseil municipal en exercice en 2017. Jocelyne PERRIN excusée n'y figurera pas. (photo ci-dessus)

Il est prévu avec la rédaction de CAUSONS EN qu'elle soit publiée dans le prochain numéro. Les 200 exemplaires que la commune s'est réservée seront distribués avec la photo publiée ci-dessus.

En ce qui concerne la revendication relative à la relecture et à l'approbation du conseil municipal, s'agissant d'articles écrits par des journalistes et sous la responsabilité d'un rédacteur en chef, le maire et le conseil municipal ne disposent d'aucun autre pouvoir que le droit de réponse ou le rectificatif.

Intervention : Pour terminer la séance, Monsieur Pascal JEANDEL Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de VENTRON, remercie les personnes présentes à la journée « Sapeurs-Pompiers » du samedi 17 juin 2017.

La séance est levée à 21 heures 50.

A VENTRON, le 28 juin 2017

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER

